

COMMUNE DE LAUSSONNE

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Août 2021 A 20 H 15

Date de convocation : 09.08.2021

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents : 12

X	Emilie ARSAC	X	Guillaume HABOUZIT
X	Rémy BENOIT	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Gérard MIALON
	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
	Séverine CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Alain SABATIER
X	Franck FARGIER	X	Sylvie SAGNARD
X	Teddy GARDES		

Absents : 3

Excusés représentés : 1

M Remy BENOIT représenté par M Fernand CHAIZE

Secrétaire de séance : Audrey IACONA

ORDRE DU JOUR

1. Validation offre plomberie lot 7, offre monte charge lot 9 du local commercial
2. Autorisation de recrutement d'un emploi pour l'école publique
3. Avis sur cession bien communal aux Badioux
4. Projet sur la transmission électronique des actes
5. Projet transfert de compétence Urbanisme à la C.C. Mézenc Loire Meygal
6. Acquisition des parcelles AN 558 et AN 555 pour l'euro symbolique
7. Vote pour une subvention nouvelle association
8. Avis sur le renouvellement d'un CDD pour l'école publique
9. Questions diverses

1. Validation offre plomberie lot 7 , offre monte charge lot 9 du local commercial

Vu la délibération n°42-2021 désignant le lot 7 infructueux

Vu la délibération n°42-2021 désignant le lot 9 Entreprise non retenue proposition inadaptée,

M le maire expose :

- pour le lot 7 plomberie , 2 demandes de devis ont été faites à des entreprises locales, seule l'entreprise Dupin fils a répondu pour un montant de 8473,91€ HT
- pour le lot 9 monte-charge, 2 demandes de devis ont été faites, une offre à 22000€ et une offre à 20358€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte par 12 voix Pour, 0 Contre, 1 Abstention l'offre des entreprises suivantes :

- lot 7 plomberie : entreprise DUPIN Fils pour un montant de 8473,91€ HT (10168,69€TTC)
- lot 9 monte-charge : entreprise AUVERGNE ASCENSEUR pour un montant de 20358€HT (24429,6€TTC)

2. Autorisation de recrutement d'un emploi pour l'école publique

Le maire propose le recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) pour remplacer un agent en contrat emploi d'avenir terminé afin d'assurer l'accueil d'une élève ayant un problème de santé dans les conditions suivantes : durée hebdomadaire du travail:24 H, contrat de 9 mois renouvelable, rémunération SMIC subventionné à 80%

La Mission Locale a proposé 2 candidatures , après entretien individuel , c'est la candidature de Cassandra CARLE qui a été retenue .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, ce recrutement et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires .

3. Avis sur cession bien communal aux Badioux

Le maire rappelle la conclusion de l'enquête publique de mars 2021 défavorable à ce déclassement sauf conciliation entre M et Mme Gory et les habitants du village qui ont émis des réserves auprès du commissaire enquêteur .

Une rencontre sur place municipalité (maire , adjoints , conseillers délégués) les habitants concernés et Mme Gory a eu lieu le 22 juin 2021 . Un terrain d'entente a été trouvé . M et Mme Gory s'engagent à laisser libre la partie communale restante , à ne pas l'utiliser pour garer un véhicule ou tracteur afin qu'elle puisse être aménagée librement, la municipalité délimitera par une barrière bois cet espace . Les 2 parties ont notifié leur accord par écrit .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 13 voix Pour, 0 Contre, 0

Abstention, cette cession et ce déclassement et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à cette opération

4 . Projet sur la transmission électronique des actes

Le maire explique ce qu'est la transmission électronique des actes et les avantages de la dématérialisation pour la collectivité .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité , autorise le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis au contrôle de légalité, charge le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision .

5 . Projet transfert de compétence Urbanisme à la COMCOM Mézenc-Loire-Meygal

Considérant la nécessité de réorganiser le secrétariat de mairie , le Maire expose au conseil de transférer l'instruction des dossiers CU et DP à la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, d'accepter cette proposition et charge le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6 . Acquisition des parcelles AN 558 et AN 555 pour l'euro symbolique

Suite à la nouvelle proposition de Mme Cénat , propriétaire , qui souhaite céder pour l'euro symbolique à la commune les parcelles cadastrées AN 558 et AN 555, chemin du moulin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve par 13 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention , l'acquisition pour l'euro symbolique de ces 2 parcelles , autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous documents s'y rapportant

7 .Vote pour une subvention nouvelle association

M le Maire expose qu'une nouvelle association : association sport école publique Laussonne , demande une subvention de 300 €

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, par 13 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention , décide d'octroyer pour l'année 2021 , à l'association sport école publique Laussonne la somme de 300 €

8. Avis renouvellement d'un CDD pour l'école publique

Le maire expose que l'agent en place depuis le 30 août 2019 a été recruté en CDD , qu'il donne entière satisfaction et qu'il y a nécessité de garder le même effectif pour la rentrée scolaire 2021-2022 . Le contrat de cet agent venant à échéance le 29 août 2021 , il y a donc lieu de reconduire le CDD de cet agent .

Le Conseil Municipal , par 13 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention , décide de renouveler le CDD de l'agent pour une durée de 1 an , à temps non complet 25/35 et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires .

Questions diverses

Local commercial

Le fond de commerce appartient à la Mairie , le conseil est invité à se positionner pour que le gérant le rachète.

Le Conseil se questionne pour la maintenance, l'entretien du monte charge , voir si cela ne devrait pas revenir au gérant .

Courrier adressé au Maire

Le Maire lit un courrier envoyé par 4 habitants de l'impasse de Préchaud (Lafont Laurent , Lafont Roger , Espagnon , Michel) concernant la prise en charge des eaux de ruissellement dans leur quartier.

Incivilités lors des manifestations

Un échange a été fait concernant le comportement de certains individus lors de la vogue et de la course de côte .

Convention ASL / Municipalité

Teddy Gardes souhaite qu'une rencontre élus et dirigeants de l' ASL se tienne rapidement afin de rédiger une convention club de foot / mairie et demande l'implication de conseillers . Teddy Gardes , Audrey Iacona , Gérard Mialon et Michel Mirmand se portent volontaires .

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 22 H 10

